

Réactions du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières sur le projet de loi 40

« Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires »

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 12 novembre 2019 – Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (CSDHR), lors de sa séance régulière du 12 novembre, a adopté deux résolutions en réaction au dépôt du projet de loi 40.

Par la première résolution, le conseil demande au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centres de services scolaires. Il demande également de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance requis pour assurer la réussite scolaire.

Sa deuxième résolution vise l'adoption d'un mémoire qui sera transmis dans le cadre de la consultation publique et des auditions en commission parlementaire. Le conseil des commissaires a jugé essentiel d'exposer sa position à l'égard du projet de loi 40 considérant l'éventail d'enjeux nationaux et la multitude de pertes au niveau local.

Le conseil est d'avis que l'imposition du nouveau modèle de gouvernance privera la population de l'imputabilité des commissaires au profit d'une imputabilité d'administrateurs au bénéfice du Ministère, négligeant ainsi une authentique démocratie représentative de proximité.

« Il est à se demander si le PL 40 ne répond pas davantage à une longue campagne médiatique et politique de dénigrement outrancier du travail des élus scolaires qu'à une réelle volonté d'offrir aux instances éducatives les conditions gagnantes pour avoir un véritable impact sur la réussite des élèves », conclut madame Andrée Bouchard, présidente du conseil des commissaires.

Pour consulter le mémoire cliquez [ici](#).

-30-

À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières

La Commission scolaire des Hautes-Rivières est une organisation apprenante qui mise sur la collaboration, l'expertise de son personnel, l'application des pratiques efficaces et validées et l'innovation pour mieux faire réussir ses élèves. Elle accueille plus de 18 700 élèves au secteur des jeunes qui fréquentent 35 écoles primaires, 1 école à vocation particulière, 7 écoles secondaires et de nombreux élèves adultes inscrits à notre centre de formation professionnelle et notre centre de formation des adultes. Avec plus de 4 000 employés, la CSDHR est l'un des acteurs incontournables du développement économique en Montérégie. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. Plus de détails au csdhr.qc.ca.